

## ABUS DE FAIBLESSE SUR MON PERE

Par **nanou37**, le **16/06/2015** à **15:20**

Mon père âgé de 77 ans, n'est ni sous curatelle, ni sous tutelle. Depuis 2012, il est en chaise roulante donc c'est sa concubine qui fait les courses avec la carte bleu et le chéquier de mon père, elle dépense 4000 euros par mois de course . Et elle signe les chèques sans avoir procuration. J'ai porter plainte à la police pour abus de faiblesse, écrit au procureur et à la banque de mon père. Pouvez vous me donner quelques conseils.

Mon père est décédé le 5 juin et sa concubine est parti de la maison.